

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 98 / 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre
le 16 décembre à 15 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 6 décembre 2024

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole), GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : GARCIN Michel.

OBJET : Délibération validant la convention pour la perception de recettes de la luge 4 saisons

Madame le Maire rappelle qu'un partenariat avec la régie des remontées mécaniques concernant la vente de tickets luges a été instauré pour la saison 2024-2025, à savoir :

2 passages luge à 10 € TTC pour un forfait 2 jours week-end et un forfait 6 à 14 jours acheté, valables pour les enfants, adultes et seniors.

Madame le Maire explique qu'il paraît opportun de renouveler ce partenariat pour la saison 2024/2025 via la signature d'une convention.

Vote : Pour à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

